

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrat départemental-Fonds d'attractivité et de  
développement-Proposition d'attribution de subvention  
à la commune de Hoenheim pour la restructuration et  
extension du centre socio-culturel du Ried.**

CP/2020/407

**Service chef de file :**

I5 - Unité territoriale d'action médico-sociale Eurométropole Nord

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017. Le projet de restructuration et extension du centre socio-culturel du Ried s'inscrit dans les enjeux prioritaires « accompagner le maintien d'une offre de services de proximité » et « accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations ».

La Commune de Hoenheim poursuit 3 objectifs principaux : l'adaptation aux besoins actuels des publics en terme d'activités et son développement, le tout avec une ouverture sur des publics diversifiés (jeunes/moins jeunes, en provenance de zones précarisées telles qu'un quartier politique de la ville d'une commune en proximité de Hoenheim).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 384 241 € à la Commune de Hoenheim pour son projet de restructuration et extension du Centre socio-culturel du Ried, d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune de Hoenheim, le Centre socio-culturel du Ried et le Département du Bas-Rhin, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Hoenheim et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer les conventions.

**Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire  
d'action Eurométropole de Strasbourg**

Le Département souhaite accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tourisme, etc...) et de territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole de Strasbourg, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Hoenheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Eurométropole de Strasbourg le 21 février 2018 et développe un projet de rénovation et d'extension de son centre socio-culturel qui s'inscrit dans ce cadre.

## **1) Projet de la Commune de Hoenheim**

### **1.1 Un souhait d'adaptation aux besoins de la population en termes d'activités**

Edifié en 1982, le centre socio culturel de Hoenheim accueille tous publics et compte à ce jour 1400 adhérents.

Outre quelques rafraichissements au fil des années, le centre n'a pas bénéficié de rénovation prenant en compte son évolution : les problèmes d'accueil, de contrôle des accès, d'isolation phonique et thermique, l'exiguïté de certains locaux, attestent que cet équipement n'est plus en adéquation avec les nombreuses activités proposées, son rayonnement au-delà de son périmètre communal et donc de sa fréquentation.

Co-construit avec le Département, ce projet d'attractivité et de développement s'inscrit ainsi dans l'enjeu prioritaire suivant : conforter maintenir, pérenniser l'offre de service public.

Le bâtiment actuel développe une surface de près de 600 m<sup>2</sup>.

La partie ancienne sera entièrement rénovée : isolation extérieure, isolation de la toiture, traitement des ponts thermiques, remplacement des menuiseries extérieures, des émetteurs de chauffage et de l'ensemble de l'éclairage par des luminaires à source LED et mise aux normes sécurité et accessibilité.

L'aire d'extension principale au nord-ouest et celle à flan nord-est de l'entrée principale représentent une surface foncière de 230m<sup>2</sup> d'emprise pour une surface de 160m<sup>2</sup> de surface utile envisagée dans le cadre de cette extension, nécessaire pour l'adaptation des existants aux besoins en surface et espaces fonctionnels nouveaux.

Les abords du centre socioculturel jouxtant la halte-garderie seront rénovés afin de permettre une zone de rencontre sécurisée et agréable pour les différents publics (banc, agrès de jeux, clôture et portail)

### **1.2 L'extension et rénovation du CSC, une ambition forte faisant converger les politiques sociales de la Commune et du Département en direction d'une mixité de publics**

La restructuration/extension du centre socio-culturel a pour ambition de s'inscrire au sein

de trois objectifs majeurs de la municipalité et du centre :

- Adapter le centre à la diversité et amplitude d'activités qui n'a cessé de s'amplifier au fur et à mesure des années, répondant en cela, aux besoins de la population ;
- Poursuivre le rayonnement du centre sur tout le territoire de Hoenheim et au-delà même de ses frontières, en proposant ses activités aux communes proches ;
- S'adresser à une mixité de publics : jeunes et moins jeunes pour ce qui est de l'intergénérationnel, mixité des sexes, en particulier auprès des jeunes, et brassage des milieux sociaux. Sont ainsi visés les habitants de Hoenheim centre et ceux du quartier du Guirbaden de Bischheim, classé en zone politique de la ville.

Les actions et projets actuels pourront s'amplifier et se développer via des espaces permettant des réservations de salles, ceci en poursuivant son ouverture vers les partenaires associatifs et institutionnels locaux. Exemple : accueil du Réseau d'Assistants Maternelles.

## 2) Proposition financière à la rénovation/extension du centre socio-culturel du Ried

### Budget prévisionnel : situation au 03/11/2020

Dépenses		Recettes	
<b>Restructuration du CSC : montants notifiés aux entreprises</b>	1441 517	<b>Etat (DETR)</b>	450 000
<b>contrôle et maîtrise d'œuvre</b>	212 686	<b>CAF</b>	530 000
<b>Aménagement des abords du CSC : estimations</b>			
Aménagements paysagers	125 000	<b>Département</b>	<b>384 241</b>
Clôtures et portails	21 000		
Mobiliers d'extérieurs et jeux	121 000	<b>Commune</b>	556 962
<b>Total</b>	<b>267 000</b>		
<b>Total général</b>	<b>1 921 203</b>	<b>Total</b>	<b>1 921 203</b>

L'assiette éligible de la subvention départementale exclue les charges foncières et autres charges liées à l'acquisition de terrains et immeubles.

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à hauteur de 20% du coût éligible du projet établi à 1 921 203 € HT soit une subvention d'investissement de **384 241 €**.

## 3) Engagements de la Commune de Hoenheim et du centre socio-culturel

La Commune ainsi que le centre socio-culturel, dans le cadre de la co-construction du projet, s'engagent à :

- Poursuivre et développer des partenariats avec le Département dans le champ des politiques sociales et de la jeunesse, en lien avec le projet social du CSC ;

- Auprès des jeunes et des familles (axes de prévention...): 4 espaces nouveaux seront mutualisables pour développer le réseau associatif en accueillant des activités nouvelles et/ou des associations nouvelles.
  - ➔ Une salle « parentalité » permettra d'accueillir le Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) et développer de futurs projets en lien avec des partenaires autour de la parentalité. L'accueil d'ateliers massages bébé avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est également envisagé.
  - ➔ Un grand espace polyvalent mutualisable favorisera les activités en lien avec une plus grande diversité sociale, notamment le développement d'actions Français Langues Etrangères (FLE) avec, par exemple, l'association AGIR abcd.
- Auprès des personnes âgées : actions de prévention du bien vieillir. Des actions de prévention auprès de publics plus âgés seront envisagées, en lien avec l'Unité Territoriale d'Action Médico Sociale (UTAMS) et la conférence des financeurs.
- Poursuivre et développer la coordination avec l'UTAMS en matière d'accueil des publics pour l'accès aux droits sociaux ;
- Travailler avec le Département des projets d'axes culturels entrant dans l'objectif d'une diversification des publics
- Associer le Département dans les comités techniques et de pilotage.

Le Département du Bas-Rhin s'engage à :

- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques, notamment à travers l'UTAMS via la Protection Maternelle et Infantile et le service social (actions d'information et de prévention en direction des jeunes parents, actions éducatives...) ;
- Faciliter le développement de projets : lien avec la conférence des financeurs notamment en ce qui concerne les personnes âgées, projets sur l'axe culturel ;
- Participer à un COPIL avec les autres financeurs (Commune, CAF).
- Le Département s'engage par ailleurs à apporter une contribution financière sous forme de subvention d'investissement **384 241 €** en faveur de la Commune de Hoenheim.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	384 241,00 €

La Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg, réunie le 19 novembre 2020 a rendu un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :*

*- d'approuver dans le cadre de la démarche de son partenariat renforcé du contrat départemental territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de rénovation-extension du centre socio-culturel de Hoenheim, porté par la Commune de Hoenheim ;*

*- que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet (vie associative, jeunesse, action sociale de proximité) ;*

*- d'attribuer une subvention d'investissement à la Commune de Hoenheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 384 241 €, correspondant à 20% du montant éligible ;*

*- d'approuver les termes de la convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Hoenheim et le Centre socio-culturel le Ried, jointe en annexe de la présente délibération ;*

*- d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Hoenheim, jointe en annexe de la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante;*

*- d'autoriser son Président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY